

J'ai été agréablement surpris de découvrir dans le numéro du 10 janvier 2020 le long article qui nous propose de comprendre comment naît un chant liturgique. En effet, c'est une question qui est peu abordée, peut-être tout simplement parce qu'elle touche à la liturgie et, qu'en France c'est une question très sensible. Ce n'est peut-être pas par hasard que les évêques de France n'abordent quasiment jamais ce thème lors de leurs travaux à Lourdes.

Pourtant, au fil de ma lecture, mon enthousiasme s'est refroidi. Tout d'abord parce que le rappel des critères qui définissent et régissent le chant liturgique, tout à fait classique, n'apporte rien de nouveau à celle ou à celui qui s'intéresse à ce domaine. Le B-A-BA en la matière est, bien évidemment, de puiser au Concile et à la Présentation Générale du Missel Romain. Ce que font deux documents réalisés par l'ACCREL il y a quelques années, en partenariat avec le SNPLS et le SECLI, documents à l'attention non seulement de ceux qui écrivent et composent pour la liturgie, mais également de tous ceux qui, dans leur paroisse ou leur communauté, sont acteurs de la liturgie. Ces documents, « vade-mecum des auteurs » et « vade-mecum des compositeurs », toujours d'actualité et disponibles gratuitement sur les sites de l'ACCREL, du SECLI et du SNPLS, auraient mérité d'être cités.

Mon enthousiasme a encore baissé d'un cran lorsque je me suis rendu compte de l'écart entre certaines affirmations et la réalité. Oui, comme Agnès Pinardel-Minier, je suis convaincu que « la fonction d'un Kyrie, d'un alléluia ou d'un chant de communion n'est pas la même ». Aussi suis-je toujours surpris de voir des messes qui proposent (par facilité ?) une même mélodie pour les différents moments du rituel comme si Rite pénitentiel et Sanctus exprimaient la même chose, messes qui, pourtant, sont cotées par le SNPLS...

J'ai été encore plus surpris lorsque Claire Kiral définit ce que doivent être les chants d'entrée et de communion. Je me suis tourné aussitôt vers la PGMR pour y relire que « le but de ce chant [d'entrée] est d'ouvrir la célébration, de favoriser l'union des fidèles rassemblés, d'introduire leur esprit dans le mystère du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la procession du prêtre et des ministres ». (PGMR § 47). Nulle part je n'ai vu, comme affirmé dans l'article, que le « texte doit être centré sur l'acclamation du Christ » exclusivement. Quant à la communion, le chant doit « exprimer par l'unité des voix l'union spirituelle entre les communiant, montrer la joie du cœur et mettre davantage en lumière le caractère « communautaire » de la procession qui conduit à la réception de l'Eucharistie. » (PGMR § 86). Pourquoi ce qui renvoie au Peuple de Dieu disparaît-il dans les paroles rapportées, pourquoi l'Eglise pétrie d'humanité, qui se constitue au début de la célébration, qui vit très concrètement cette unité dans la joie et dans une démarche communautaire du partage de l'Eucharistie est-elle passée sous silence ? La liturgie est-elle désincarnée ? Ce n'est pas ce que disent, par exemple, les paroles de l'offertoire, lorsque nous présentons le fruit très concret du travail de nos mains et c'est encore moins le sens étymologique du mot « liturgie ».

Ce qui est dit de la cotation des chants et de la liste de la promotion épiscopale est intéressant et mériterait d'être développé. Qui décide ? Les évêques seuls ? Ce n'est pas parce que l'on est évêque que l'on est compétent en écriture textuelle et en composition musicale. Un texte qui se contente d'empiler des citations bibliques, parfois sans aucune cohérence, apporte-t-il « quelque chose de neuf par rapport à ce qui existait auparavant » ? Et celui qui a réalisé ce collage de citations peut-il être qualifié d'auteur ? Les personnes qui jugent des chants soumis à cotation doivent être très diverses, ouvertes aux différentes couleurs de l'Eglise, à la fois spécialistes en écriture poétique et en musique, et en même temps en phase avec ce que sont aujourd'hui la plupart des communautés qui se retrouvent le dimanche, mais elles doivent aussi être expertes dans leur connaissance de la Parole pour pouvoir juger de la justesse théologique des textes. Qui sont ces personnes ? Comment sont-elles choisies ? Par qui ?

L'article se termine sur la question de la formation. Là encore je suis surpris de lire... ce que je lis. Il est tout à fait louable que le SNPLS veuille mettre en place des ateliers pour les auteurs et les compositeurs. Mais le SNPLS se souvient-il qu'il y a encore très peu de temps ces formations existaient et que c'est en raison d'une trop faible demande, d'un besoin qui semblait ne plus exister, que ce même organisme les a arrêtées ? Les effectifs du département de musique liturgique de l'Institut Catholique de Paris n'étaient pas très fournis ces dernières années. Ce désintérêt relève, d'après ce dont je suis témoin, de plusieurs causes. Tout d'abord une formation des prêtres qui enseigne que la liturgie est quelque chose que l'on reçoit et que l'on doit appliquer tel quel, sans chercher à la comprendre, à l'intégrer, à l'adapter à l'assemblée présente. Laissez-vous guider par le missel, contentez-vous de lire soigneusement et sans les modifier les textes qui y figurent, et faites, aux bons moments, les gestes indiqués, signes de croix, génuflexions et autres inclinations... Il s'agit de suivre le mode d'emploi à la lettre, c'est l'Esprit qui agit. Seconde cause : la re-cléricalisation à l'œuvre à partir de la liturgie. Dans certains diocèses les équipes liturgiques ont disparu de la plupart des paroisses. Dans d'autres, si elles existent encore sur le papier, leur mission se résume à l'organisation du planning des animateurs et organistes. C'est le « Père » (avec une majuscule, comme Dieu !!!) qui sait, qui est expert, qui décide de tout, à commencer par le programme des chants. Quand on se retrouve simple exécutant, sans avoir son mot à dire, pourquoi se former ? Troisième et dernière cause : puisque l'Esprit fait tout, quel besoin avons-nous de formations ? Lors de rencontres organisées par le SECLI, le SNPLS ou l'ACCREL, j'ai trop souvent entendu des représentants de certaines communautés dites « nouvelles » affirmer qu'il ne servait à rien de se former, que ce soit pour animer ou pour écrire ou composer des chants, puisque c'est l'Esprit qui fait tout.

Je terminerai en regrettant qu'Agnès Pinardel-Minier oublie de mentionner que depuis plus de vingt ans, l'ACCREL (association des Auteurs et Compositeurs de Chants RELigieux) organise, le dernier samedi de janvier à Paris, un atelier de formation ouvert non seulement à ses membres mais à toute personne qui porte le souci du service du chant liturgique, chef de chœur, organiste, animateur, responsable liturgique... C'est à la fois l'occasion pour ces personnes de rencontrer des auteurs et des compositeurs dont ils chantent les créations lors des célébrations, mais aussi de prendre conscience du travail exigeant d'écriture réalisé en amont et de repartir en ayant en tête des critères de choix qu'ils n'avaient pas en arrivant, passant d'un « je choisis ce chant parce qu'il me plaît ou parce que je sens qu'il va plaire » à « je choisis ce chant parce qu'il dit quelque chose de Dieu, de l'Eglise, de la foi, il sert la liturgie et ne cède pas à la médiocrité. ». Cet atelier, non seulement perdure, mais attire chaque année davantage de personnes. Il aura lieu le 25 janvier 2020, avec le concours d'Etienne Uberall. Quelques places encore disponibles sur le site de l'association : accrel.net .

Dominique RIGALDO
secrétaire de l'ACCREL